

**Rendez-vous possible auprès du Guichet FAMILLE**

**Nom de l'enfant :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_ **Sexe :** M / F

**Etablissement :** \_\_\_\_\_ **Date de Naissance:** \_\_\_\_\_ **Classe :** \_\_\_\_\_

Situation Familiale :

Marié( e )     Pacsé( e )     Vie maritale     Célibataire     Divorcé     Séparé( e )     Veuf(ve)

Mode de Garde \* :     Garde exclusive ( personne 1 )     Garde alternée ( remplir une fiche par parent )

**Composition du Foyer**

Informations Personne 1		Informations Personne 2	
Père <input type="checkbox"/>	Mère <input type="checkbox"/>	Père <input type="checkbox"/>	Mère <input type="checkbox"/>
Autre : .....		Autre : .....	
Nom prénom :			
Date de naissance :			
Nom de jeune fille :			
N° Allocataire CAF:			
Adresse* :			
Email ( <b>En majuscule</b> )			
Tél. du domicile :			
Tél. portable :			
Tél. professionnel:			
Tél. portable professionnel:			
Nom Employeur :			
Tél. Employeur :			

**Personnes autorisées à venir chercher l'enfant et à prévenir en cas d'urgence**

Nom et Prénom	En qualité de	Téléphone

\* En cas de séparation merci de fournir le jugement de divorce ou la convention homologuées auprès du juge aux affaires familiales relatif à l'exercice de l'autorité parentale , de la résidence de l'enfant et du mode de garde

## Régime alimentaire / allergies / recommandations médicales :

Il existe 2 types de projets d'accueil individualisés, le **P.A.I. alimentaire** et le **P.A.I. lié à un problème de santé**  
(asthme, convulsions, reflux...).

Dans tous les cas, il appartient aux familles de solliciter le Directeur de l'école qui informera le Médecin Scolaire pour la mise en place de ce dispositif et d'en informer les services municipaux.

### Type de repas

standard       sans viande       sans porc       autre à préciser : .....

PAI      à préciser .....

En cas d'allergie alimentaire, votre enfant ne pourra être accueilli à la cantine qu'après la mise en place d'un P.A.I

### Informations Médicales

PAI      à préciser .....       P.P.S. ou A.E.E.H.

Si l'enfant est accepté dans le cadre d'un PAI, Projet Personnalisé de Scolarisation ou qu'il bénéficie de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé, un entretien avec le responsable du service conditionnera son inscription dans nos structures.

Médecin traitant: ..... Téléphone médecin traitant : .....

## Informations règlementaires :

Je soussigné(e) : ..... agissant en qualité de : .....

J'autorise la Mairie de Launaguet à recueillir des informations me concernant auprès de ma Caf, dont mes ressources, afin de vérifier mon éligibilité aux tarifications spéciales et de simplifier mes démarches.

OU

Je n'autorise pas la Mairie de Launaguet à recueillir des informations me concernant auprès de ma Caf, dont mes ressources, afin de vérifier mon éligibilité aux tarifications spéciales et de simplifier mes démarches et m'engage à fournir au service affaires scolaires une attestation de Quotient Familial de moins de 3 mois - En l'absence de choix ou de restitution d'une attestation de quotient familial, la tranche la plus haute me sera attribuée - Sans justificatif de remise de mon attestation de quotient CAF délivrée par le service affaires scolaires, aucune régularisation ne sera prise en compte.

Je m'engage à contracter une assurance individuelle accident, obligatoire, pour participer aux activités. En l'absence de cette assurance, les frais engagés pour mon enfant me seront réclamés par la Ville.

- J'atteste avoir pris connaissance du règlement des services municipaux (règlement de fonctionnement Launapass) et en accepte les modalités
- J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités proposées par l'encadrement de la ou des structures dans laquelle il est inscrit.
- En cas d'accident, le personnel municipal est susceptible d'apporter des soins bénins. A défaut de la présence d'un parent ou d'un proche, le blessé sera accompagné d'un agent municipal lors d'un transport à l'hôpital avec le SAMU ou les pompiers et ceci uniquement si l'accident a eu lieu lors d'un service municipal. Aussi pour permettre de prévenir les parents ou les responsables, il est impératif de communiquer tout changement de numéro de téléphone aux services administratifs de la Mairie. Les agents municipaux ne sont en aucun cas habilités à administrer des médicaments aux enfants.
- Droit à l'image : L'organisateur peut être amené à prendre des photographies et/ou vidéos de vos enfants pendant les activités à des fins de communication relative à valoriser la vie de la commune.  
Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo ou filmé, il vous appartient d'envoyer une lettre à la mairie 95 chemin des combes 31140 Launaguet indiquant votre refus.
- **Facture** : Par défaut, une facture électronique vous sera envoyée. Si vous ne la souhaitez pas, merci de vous désinscrire sur le portail Famille.

LAUNAGUET, le ..... / ..... / .....

Signature :